

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-159/PR/MC portant approbation du Budget de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale de l'année 2021.

n° 2020-159/PR/MC

Ministère
MINISTÈRE DU COMMERCE

Date de publication
17 décembre 2020

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro
31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°150/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant adhésion de la République de Djibouti à la Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle, à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à la Convention de Stockholm créant l'OMPI

VU La Loi n°49/AN/08/6ème L du 19 avril 2009 portant création de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale

VU La Loi n°50/AN/09/6ème L du 19 juillet 2009 portant Protection de la Propriété Industrielle

VU La Loi n°159/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 fixant les redevances de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale

VU La Loi n°55/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant organisation du Ministère Délégué Auprès du Ministère de l'Economie et des Finances chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation

VU La Loi n°002/AN/18/8ème L modifiant et complétant la loi n°179/AN/17/7ème L portant redevances de l'ODPIC

VU Le Décret n°2009-0271/PR/MCI portant organisation de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

VU Le Décret n°2011-079/PR/MDCC portant application de la Loi n°50/AN/09/6ème L sur la protection de la propriété industrielle

VU Le Décret n°2011-143 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 fixant la nomination des membres du gouvernement

VU L'Arrêté n°2012-169/PR/MDC du 01 mai 2012 fixant le Contenu des Registres de Propriété Industrielle

VULa Séance du CA de l'ODPIC du 22 décembre 2020

VULa Délibération n°14/20/ODPIC/CA portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2021 de l'ODPIC
SUR Proposition du Ministre du Commerce.Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 08 Décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le Budget Prévisionnel de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC) pour l'exercice 2021 s'établit comme suit (en DJF)

-
- | | | |
|----------------------|-----------------|--------------|
| – En produits :..... | 312 783 099 FDJ | – En charges |
| :..... | 275 783 099 FDJ | |
- ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH